

REVUE DE PRESSE

Sur la question de l'arrêté préfectoral du 29 août 2024 rejetant la demande d'autorisation environnementale » présentée par le Conseil départemental pour le projet de nouveau pont à Céret.

- **Mon actu 2/09/2024 : Un nouveau pont devait désenclaver cette partie des Pyrénées-Orientales : IL NE VERRA PAS LE JOUR**

Lundi 2 septembre 2024, le Département des Pyrénées-Orientales a confirmé un coup d'arrêt dans le projet de 4e pont à Céret. L'État n'autorise pas sa construction. Explications.

Le Département des Pyrénées-Orientales souhaitait construire un quatrième pont à Céret. L'État refuse. (©Illustration / Adobe Stock)

Par [Thibaut Calatayud](#) Publié le 2 sept. 2024 à 18h25 ; mis à jour le 2 sept. 2024 à 18h32
[Voir mon actu](#)

C'est un sérieux coup d'arrêt pour ce grand projet. Lundi 2 septembre 2024, le Conseil départemental des Pyrénées-Orientales annonce que l'État n'autorise pas la construction d'un **nouveau pont** entre **Céret** et **Maureillas-las-Illas**, destiné à désenclaver le secteur du Vallespir.

Il n'y aura pas de quatrième pont à Céret

Ce pont aurait dû relier la **RD618** (entre Céret et Maureillas) à la **RD115** (entre Céret et Saint-Jean-Pla-de-Corts). Un moyen de désengorger l'entrée de Céret, tout en permettant aux automobilistes de se rendre plus rapidement du côté de Maureillas-las-Illas, en enjambant le Tech.

Dans son communiqué, le Département présidé par Hermeline Malherbe a rappelé que ce projet d'envergure – il est estimé à **plusieurs dizaines de millions d'euros** – aurait permis de désenclaver le Haut-Vallespir.

Le Département a pris connaissance du refus par le gouvernement démissionnaire d'accorder les autorisations nécessaires à la construction du nouvel accès à Céret et Maureillas-Las-Illas par la réalisation d'un pont sur le Tech et le désenclavement du Haut-Vallespir.

Conseil départemental des Pyrénées-Orientales

Une réunion entre le Conseil départemental, les élus de Céret, de Prats-de-Mollo et des communautés de communes du Vallespir et du Haut-Vallespir se tiendra prochainement pour « déterminer les suites à donner sur ce dossier ».

Les loutres et les tortues protégées : Mais alors, pourquoi ça coince ? Dans l'arrêté du préfet, on apprend que le pont aurait dû être construit sur une zone où vivent deux espèces protégées : **la loutre d'Europe** et **l'emyde lépreuse**, une tortue aquatique.

S'appuyant sur les deux avis défavorables du Conseil national de protection de la nature, le préfet considère que les **mesures de compensation** envers ces deux espèces sont insuffisantes.

Par ailleurs, le représentant de l'État estime que « l'intérêt public majeur n'est pas suffisamment justifié ». La **saturation actuelle de la route** ne serait « pas démontrée ». Le **gain de temps** aux heures de pointe « n'apporterait **pas de plus-value** justifiant le caractère majeur de l'infrastructure », ajoute la préfecture.

Le malheur des uns fait le bonheur des autres. « Le préfet annule le projet de construction d'un quatrième pont à Céret convaincu par les arguments des écologistes ! », s'est notamment réjoui Alternitaba 66, un mouvement citoyen pour le climat et la justice sociale.

- Made in Perpignan 2 septembre 2024/ par [Maïté Torres](#)

LE PRÉFET REJETTE LE 4ème PONT DE CÉRET pour préserver deux espèces protégées/

Article mis à jour le 2 septembre 2024 à 16:59

Ce 29 août, la préfecture a rejeté la demande d'autorisation environnementale » présentée par le Conseil départemental pour le projet de nouveau pont à Céret.

Pour justifier son refus, la préfecture se base, entre autres, sur la préservation de deux espèces protégées, la Loutre d'Europe et l'Emyde lépreux, (espèce de tortue). Mais aussi sur l'absence de gain de temps de parcours pour justifier un tel projet. Pour rappel, le projet imaginé en 2004 par le Conseil départemental prévoit plusieurs aménagements, dont la construction d'un pont, pour un montant total de plusieurs dizaines de millions d'euros. Valérie du collectif Bien vivre en Vallespir se dit « très émue » que le Préfet « se range à la majorité de nos arguments ».

L'habitat de la Loutre d'Europe et de l'Emyde lépreuse pas assez protégé

Selon le document public, le projet de dérogation avait déjà reçu les avis défavorables du Conseil national de la protection de la nature, et du ministère de l'Écologie. Le préfet considère que les mesures de compensation promises par le Département pour préserver l'habitat de la Loutre d'Europe ou de l'Emyde lépreux ne sont pas suffisantes. En clair, le Département n'a pas démontré que ses mesures permettaient de préserver l'habitat naturel de ces animaux de manière équivalente à celui qui serait détruit par les nouveaux aménagements.

Selon le document d'objectif le site Natura 200 des rives du Tech de 2012 précise : « L'Emyde lépreuse (*Mauremys leprosa*) est extrêmement rare en France, cette espèce est présente sur le Tech et les fleuves côtiers des Albères. Le site « les rives du Tech » revêt une importance capitale pour cette espèce qui fait par ailleurs l'objet d'un Plan National d'Action.

Le potentiel gain de temps ne justifie pas l'intérêt majeur du 4e pont pour Céret.

Selon les services de la préfecture, la saturation du réseau actuel et le gain de temps de parcours aux heures de pointe ne sont pas avérés et ne permettent pas de justifier pas le caractère majeur au projet du Conseil départemental des Pyrénées-Orientales.

Pour l'association Bien Vivre en Vallespir, figure de proue de la contestation, « le trafic reste pour l'instant fluide sur la RD115. (...) « En fait on parle d'une déviation de plusieurs dizaines de millions d'euros pour gagner quelques poignées de secondes », dénoncent les militants.

Pour bien vivre en Vallespir, « il s'agit d'un projet pharaonique pour fluidifier le trafic notamment en période estivale, alors que celui-ci augmente seulement de 13 % l'été ! ». Selon l'association plutôt qu'un quatrième pont, l'utilisation du pont de chemin de fer ou le réaménagement du rond-point du pont de Céret permettrait de répondre à l'argument du trafic routier engorgé en été.

Si le Département annonçait en 2022, un projet au coût de 30 millions d'euros, l'association s'est vu communiquer par le tribunal administratif de Montpellier un projet qui coûterait près du double. En attendant la prochaine bataille judiciaire devant le tribunal administratif de Montpellier, le Collectif espère « que le juge va apprécier à sa juste valeur ce refus du préfet. » Car pour Valérie, il y a toujours le risque que le Département lance un recours contre l'arrêté préfectoral.

Par un communiqué de presse du 2 septembre, le Département prend acte de la décision du préfet. Et annonce vouloir réunir prochainement l'ensemble des acteurs concernés pour « déterminer la suite à donner à ce dossier. »

- [France Bleue Roussillon 2 SEPTEMBRE 2024 / L'État dit non au projet de nouveau pont à Céret - De Baptiste Guiet](#) :

La préfecture des Pyrénées-Orientales vient de rejeter la demande d'autorisation environnementale pour la construction d'un nouveau viaduc en Vallespir. Un coup d'arrêt pour le projet porté par le Conseil départemental et une victoire pour les opposants.

Vue aérienne de Céret © Maxppp - Clementz Michel

C'est peut-être la fin d'un projet enflammé le Vallespir depuis des années. Le 29 août dernier, la préfecture des Pyrénées-Orientales a publié un arrêté qui rejette la demande d'autorisation environnementale pour la construction d'une nouvelle route et d'un nouveau viaduc de 300 mètres entre Saint-Jean-Pla-de-Corts et Céret. **Un projet à près de 30 millions d'euros censé désenclaver le Haut-Vallespir** et porté par le Conseil départemental qui avait organisé une consultation citoyenne sur le sujet au début de l'année 2022. Le "oui" à la déviation l'avait alors emporté à 56%.

Plus de deux ans après ce référendum, les services de l'État estiment que *"l'intérêt public majeur (d'un tel projet) n'est pas justifié"* et que *"la saturation du réseau actuel n'est pas démontrée"*. Plus globalement, le préfet juge la construction du viaduc beaucoup **trop dangereuse sur le plan environnemental, notamment pour plusieurs espèces protégées**. *"La stratégie de compensation pour la loutre d'Europe et l'émyde lépreuse (une espèce de tortue, ndlr) ne garantit pas une équivalence écologique(...), l'absence de perte nette de biodiversité n'est pas garantie"* détaille l'arrêté préfectoral. Début août, le ministère de la Transition écologique avait d'ailleurs lui aussi émis un avis défavorable.

Le Département a deux mois pour déposer un recours

Cette décision sonne comme une victoire pour les nombreux opposants au projet. *"C'est une grande satisfaction"* se réjouit Hervé Bazia, l'un des responsables de l'association Bien vivre en Vallespir. *"C'est **une décision de bon sens**. Tous les arguments que nous donnions sont repris par le préfet. C'est une joie d'avoir lutté aussi longtemps et finalement obtenir gain de cause"*. *"C'est la bonne nouvelle du jour !"* sourit Daniel Bouix, l'un des porte-parole du collectif Viure. *"Ce projet est mort, il faut l'enterrer complètement !"*

Pas de réaction pour le moment du côté du Conseil départemental qui a deux mois pour déposer un éventuel recours. Dans un communiqué, la présidente Hermeline Malherbe indique qu'elle *"va réunir prochainement les élus et les acteurs du territoire pour déterminer les suites à donner sur ce dossier"*.

- **L'Indépendant du 03092024 : Céret. L'État met un coup d'arrêt au projet du second pont routier sur le Tech (L'Indep)**

Coup d'arrêt. Le 29 août dernier, la préfecture des Pyrénées-Orientales a publié un arrêté rejetant la demande d'autorisation environnementale concernant le projet de future desserte du Vallespir – matérialisé entre autres par la construction d'un second franchissement routier sur le Tech –, entre la RD115 (Saint-Jean-Pla-de-Corts/Céret) et la RD618 (Céret/Maureillas) avec plusieurs aménagements visant à favoriser différents modes de déplacement tout en limitant *« les impacts sur l'environnement, les milieux agricoles et humains »*.

Un projet porté par le conseil départemental à *« la demande du territoire, élus et citoyens »* (L'Indépendant du 25 janvier 2022) afin de répondre à plusieurs problématiques. À commencer par le niveau de trafic *« très élevé »* sur la RD115. Selon les

chiffres avancés par l'institution départementale, une moyenne quotidienne de 17 000 véhicules a été constatée sur cet axe routier. Avec en corollaire une traversée de Céret *« particulièrement impactée avec de fortes répercussions en termes de cadre de vie »*. Et appuyé par une consultation citoyenne sur le sujet en janvier 2022. Ou le *« oui »* à la déviation l'avait alors emporté à 56,27 %.

Quelle suite ?

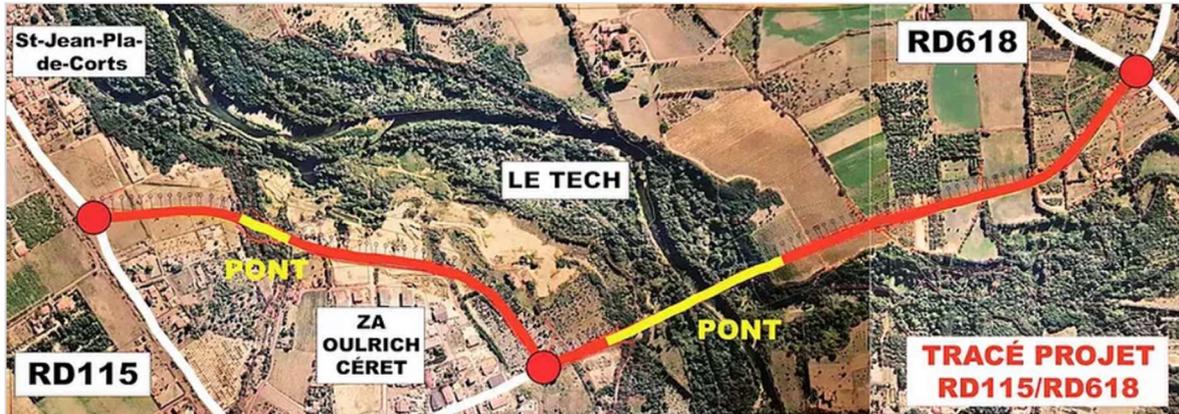
Des arguments rejetés par les services préfectoraux qui soulignent que *« l'intérêt public majeur n'est pas justifié »*. De même, la construction d'un tel ouvrage et les mesures de compensation promises par le Département pour préserver l'habitat de plusieurs espèces protégées – la Loustre d'Europe et l'Émyde lépreux –, ne

sont pas suffisantes. *« La stratégie de compensation (pour ces espèces, ndlr) ne garantit pas une équivalence écologique des mesures compensatoires et qu'en conséquence l'absence de perte nette de biodiversité n'est pas garantie »*, mentionne l'arrêté. Une décision saluée par Daniel Boix, l'un des porte-parole de la coalition Viure : *« C'est un grand moment. C'est un constat de logique et de raison. Le préfet a eu une décision juste. Et c'est la conclusion d'une longue lutte pour nous, opposants »*.

Lundi, à travers un communiqué, le Département fait savoir qu'il *« a pris connaissance du refus par le gouvernement démissionnaire d'accorder les autorisations nécessaires à la construction du nouvel accès à Céret et Maureillas-Las Illas par la réalisation d'un pont sur le Tech et le désenclavement du haut Vallespir »*.

- **La semaine du Roussillon 06092024 : Le quatrième pont de Céret refusé** : Le projet n'a pas été autorisé par la préfecture car jugé *« non justifié »* pour plusieurs raisons.

L'idée initiale remonte à 2011, et avait pour but relier les routes RD115 et RD618 passant au-dessus du tech et permettre l'ouverture d'un nouveau passage vers le secteur Oulrich et le secteur du haut Vallespir. Très vite, une vingtaine d'associations dont « Bien Vivre en Vallespir » s'y sont opposées, pour des raisons écologiques, et pour éviter la destruction des cultures et des espaces naturels. Le Département des Pyrénées-Orientales avait organisé une consultation populaire qui s'est soldée par 52% d'électeurs favorables au quatrième pont.



Le tracé initialement prévu pour relier les deux routes départementales

Et le 29 août, la préfecture rejette officiellement la demande d'autorisation environnementale. Le décret précise que « *La raison impérative d'intérêt général majeur n'est pas suffisamment justifiée. En particulier au regard de la saturation du réseau actuel qui n'est pas démontrée et du gain de temps de parcours aux heures de pointe qui n'apporte pas de plus-value justifiant le caractère majeur de l'infrastructure.* ». Concernant les habitats de la tortue d'eau et de la loutre de rivière européenne, « *l'absence de perte nette de biodiversité n'est pas garantie* ». Les associations s'en réjouissent, et de son côté le Département indique que « *les élus et les acteurs du territoire se réuniront prochainement pour déterminer la suite de ce dossier* ». Certains recours sont en effet encore possibles contre l'arrêté préfectoral. [Philippe Becker](#)
06/09/2024 17:42

- **POURQUOI L'ÉTAT COUPE LES PATTES DU VIADUC DE CÉRET ?** DIS-LEUR,FR , 04/09/2024: <https://dis-leur.fr/pyrenees-orientales-pourquoi-letat-coupe-les-pattes-du-viaduc-de-ceret/>
- Radio ARRELS 06092024 : **El projecte del 4t pont de Ceret rebutjat** /Paola Escudero

ENTREVISTA - Valérie Creixell membre de Bien Vivre En Vallespir / Publicat el Divendres, 6 de setembre de 2024 | 09:30 <https://www.radioarrels.cat/noticia/4634/el-projecte-del-4-pont-de-ceret-rebutjat>

El rebuig del projecte de construcció d'un quart pont a Ceret ha sigut una victòria per l'associació "Bien Vivre en Vallespir". Ja feia més de 4 anys, que els membres d'aquest col·lectiu denunciaven tots els problemes mediambientals que provocaria aquesta construcció.

El 29 d'agost, el prefecte ha rebutjat la demanda d'autorització mediambiental del projecte per dues raons: la preservació de dues espècies animals protegides presents dins del Tech i la feble utilitat d'aquest futur eix viari per fluidificar el trànsit.

La Valérie Creixell, membre de l'associació Bien Vivre en Vallespir ens ho explica: <https://www.radioarrels.cat/noticia/4634/el-projecte-del-4-pont-de-ceret-rebutjat>